



---

## Medienmitteilung Communiqué de presse

Info/scc

Berne, le 23 mai 2016

Le Ministère public régional Oberland communique:

Spiez

### Mise en accusation de deux hommes pour assassinat

**Le Ministère public régional Oberland a mis en accusation deux hommes pour assassinat. Ils sont accusés d'avoir mortellement blessé un homme et une femme en mai 2013 à Spiez. Les deux prévenus avaient pu être arrêtés en novembre 2014 suite à de vastes investigations menées par les autorités de poursuite pénale.**

La Ministère public régional Oberland a procédé à la mise en accusation de deux ressortissants suisses âgés actuellement de 19 et 48 ans pour assassinat suite au double homicide commis le 11 mai 2013 à la Bahnhofstrasse à Spiez. Les deux prévenus sont accusés d'avoir mortellement blessé le directeur d'un foyer pour enfants de 53 ans et de sa compagne âgée de 51 ans. Les victimes présentaient de nombreuses blessures causées par une arme blanche.

Les deux prévenus ont pu être identifiés puis arrêtés le 27 novembre 2014 à Berne suite à une enquête de grande envergure menée par la police cantonale bernoise sous la conduite du Ministère public. Ce quarantenaire ainsi que son fils se trouvent depuis en détention provisoire.

Malgré des aveux partiels et le fait que l'arme du crime n'a pas pu être retrouvée, le Ministère public régional a réuni assez d'éléments permettant de mettre en accusation les deux hommes. Une comparaison des traces ADN retrouvées sur les lieux du crime s'est notamment révélée positive et a permis d'attester de la présence des prévenus sur les lieux du crime.

Les investigations ont également pu déterminer que le prévenu âgé de 19 ans avait séjourné plusieurs semaines en compagnie de son frère au sein du foyer en question durant l'été 2003. Les indices laissent penser qu'il a voulu en compagnie de son père se venger contre le responsable de l'institution car il s'estimait avoir été humilié et victime de punitions démesurées durant son séjour.

Le troisième individu qui avait été placé en détention provisoire en novembre 2014 a été libéré en février 2015 sur décision de la Cour suprême suite à un recours déposé par l'intéressé. La procédure à son encontre a depuis été classée par le Ministère public.

*Yannick Montavon, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 031 634 35 60.*